

VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC
Règlement numéro 2023-499 sur la démolition d'immeubles

Demande de démolition d'immeuble
Immeuble situé au 217, 217 A, 114^e Rue
Matricule : 8319-20-2785

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Une demande de démolition d'immeuble a été présentée pour la bâtisse située au 217, 217 A, sur la 114^e Rue, à Beauceville.

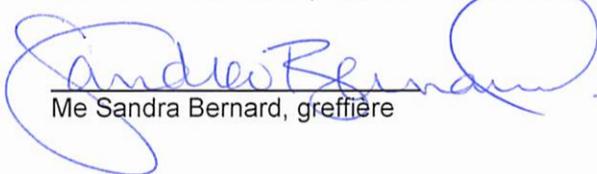
La rencontre du **Comité de préservation du patrimoine bâti** aura lieu le 6 décembre 2024, à 8 h 00, à la salle du Conseil situé à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville, afin de rendre une décision sur cette demande.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit au plus tard le 5 décembre 2024, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Beauceville.

Toute opposition doit être transmise par l'un des moyens suivants :

- En personne, à l'hôtel de Ville de Beauceville, durant les heures normales de bureau, étant du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00, au :
 - o 430, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1
- Par la poste ou autre courrier à l'hôtel de Ville de Beauceville, au :
 - o 430, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1
- Par courriel, au greffe@ville.beauceville.qc.ca

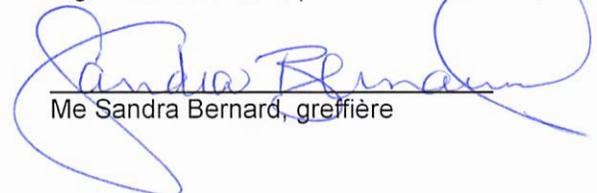
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 25 novembre 2024


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 25 novembre 2024 et le 25 novembre 2024 sur le terrain et la bâtisse de la résidence visée par la demande.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 25 novembre 2024.


Me Sandra Bernard, greffière

AVIS PUBLIC

Demande de démolition d'immeubles

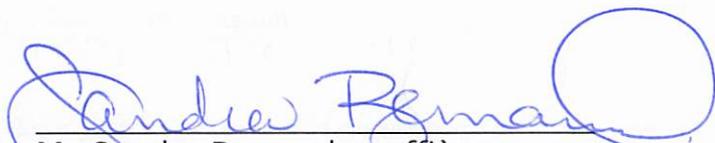
Une demande de démolition a été transmise au service de l'urbanisme conformément au Règlement 2023-499 sur la démolition d'immeubles pour le bâtiment suivant:

Bâtiment principal: 217-217A, 114e Rue, Beauceville, QC

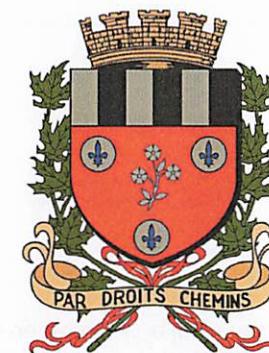
Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit au plus tard le 5 décembre 2024, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Beauceville.

La rencontre du **Comité de préservation du patrimoine bâti** aura lieu le 6 décembre 2024, à 8 h 00, à la salle du Conseil situé à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville, afin de rendre une décision sur cette demande.

Donné à Beauceville, province de Québec, le 25 novembre 2024



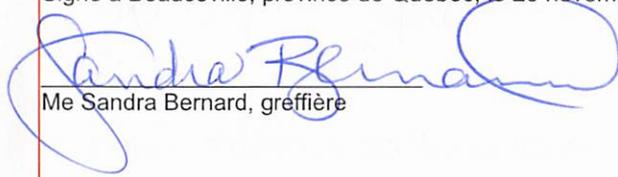
Me Sandra Bernard, greffière
Service du Greffe, Ville de Beauceville
greffe@ville.beauceville.qc.ca
540, boulevard Renault Beauceville, QC G5X 1N1



Certificat de publication

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 25 novembre 2024 et le 25 novembre 2024 sur le terrain et la bâtisse de la résidence visée par la demande.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 25 novembre 2024.



Me Sandra Bernard, greffière